

Les Infos de Base

mercredi 3 mars 2010
volume 13, numéro 9
ISSN 1492-0670

Dans ce numéro

- 1 État de la publication
- 2 Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Québec*
- Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Québec*
- 3 Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Canada*
- Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Canada*



GAUDET
ÉDITEUR LTÉE

Vous avez fait le meilleur choix en vous procurant *ACCÈS LÉGAL*^{md}: la bibliothèque législative **la plus à jour, la plus exhaustive et la plus conviviale**. Bon travail!

*Jules Édouard Gaudet, avocat
directeur général*

État de la publication

L'*Infobase Lois du Québec* et la *Statutes of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *G.O.Q.*, Partie 2, fascicule n° 9 du 3 mars 2010. Les modifications apportées par L.Q. 2010, c. 1 et entrées en vigueur au 3 mars 2010 sont également intégrées.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 3 mars 2010 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Québec* et la *Regulations of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *G.O.Q.*, Partie 2, fascicule n° 9 du 3 mars 2010, et à la *G.O.Q.*, Partie 1, fascicule n° 8 du 27 février 2010.

Tous les règlements sous **A-20.03**, **C-72.1**, **I-2**, **I-3**, **I-4**, **L-6**, **M-19.3** et **P-9.1** qui sont encore en vigueur ont fait l'objet d'une renumérotation complète publiée dans le Tableau des modifications et Index sommaire du 1^{er} novembre 2009.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 18 mars 2010 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Gazettes officielles du Québec* contient le texte intégral de la *G.O.Q.*, Partie 2, du fascicule n° 40 du 30 septembre 1998 au fascicule n° 8 du 24 février 2010, et de la *G.O.Q.*, Partie

1, du fascicule n° 43 du 3 octobre 1998 au fascicule n° 7 du 20 février 2010.

L'*Infobase Lois annuelles du Québec* et la *Annual Statutes of Québec Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1996 à 2009.

L'*Infobase Lois du Canada*, et la *Statutes of Canada Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gaz. Can.*, Partie III, n° 3 du 21 janvier 2010 et à la *Gaz. Can.*, Partie II, fascicule n° 5 du 3 mars 2010.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 3 mars 2010 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Canada* et la *Regulations of Canada Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette du Canada*, Partie II, fascicule n° 5 du 3 mars 2010.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 9 mars 2010 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

L'*Infobase Lois annuelles du Canada* et la *Annual Statutes of Canada Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1995 à 2009.

Le *Code civil du Québec — Accès aux règles* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 20 février 2010.

Le *Dictionnaire encyclopédique du Droit québécois* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 20 février 2010.

Dans son édition de février, le *Dictionnaire encyclopédique du Droit québécois* contient maintenant quelque 7 642 termes ou mots de renvoi pertinents.

Gaudet Éditeur Ltée
5278 rue Nantel
Saint-Hubert QC J3Y 9A7
514/893-2526 (téléphone)
1-800/481-8702 (no sans frais)
514/893-0244 (télécopieur)
info@gaudet.qc.ca
<http://www.gaudet.qc.ca/>

Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Québec

Charte de la Ville de Longueuil, L.R.Q., c. **C-11.3**, a. 60.1.

Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant principalement le processus d'attribution des contrats des organismes municipaux, L.Q. 2010, c. 1, a. 1.

Charte de la Ville de Montréal, L.R.Q., c. **C-11.4**, ann. C, aa. 2, 216.1, 217, 231.1, 231.15.

Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant principalement le processus d'attribution des contrats des organismes municipaux, L.Q. 2010, c. 1, aa. 2-6.

Charte de la Ville de Québec, L.R.Q., c. **C-11.5**, ann. C, a. 61.

Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant principalement le processus d'attribution des contrats des organismes municipaux, L.Q. 2010, c. 1, a. 7.

Loi sur les cités et villes, L.R.Q., c. **C-19**, aa. 465.10.1, 468.51, 477.4-477.7, 573.1.0.4, 573.3.1, 573.3.1.1, 573.3.1.2, 573.3.2, 573.3.3.1, 573.3.4.

Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant principalement le processus d'attribution des contrats des organismes municipaux, L.Q. 2010, c. 1, aa. 8-10, 12-16, 17 (partie).

Code municipal du Québec, L.R.Q., c. **C-27.1**, aa. 620, 711.11.1, 936.0.4, 938.1, 938.1.1, 938.1.2, 938.2, 938.3.1, 938.4, 961.2-961.5.

Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant principalement le processus d'attribution des contrats des organismes municipaux, L.Q. 2010, c. 1, aa. 18, 19, 21-25, 26 (partie), 27.

Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal, L.R.Q., c. **C-37.01**, aa. 105.1-105.4, 112, 113, 113.1, 113.2, 114, 118.2.

Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant principalement le processus d'attribution des contrats des organismes municipaux, L.Q. 2010, c. 1, aa. 28, 30-33, 34 (partie).

Loi sur la Communauté métropolitaine de Québec, L.R.Q., c. **C-37.02**, aa. 98.1-98.4, 105, 106, 106.1, 106.2, 107, 111.2.

Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant principalement le processus

d'attribution des contrats des organismes municipaux, L.Q. 2010, c. 1, aa. 35, 37-40, 41 (partie).

Loi sur les compétences municipales, L.R.Q., c. **C-47.1**, aa. 17.3, 111.0.2, 119.

Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant principalement le processus d'attribution des contrats des organismes municipaux, L.Q. 2010, c. 1, aa. 42-44.

Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, L.R.Q., c. **M-22.1**, aa. 12, 13, 14, 14.1, 15, 16, 16.1, 17, 17.0.1.

Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant principalement le processus d'attribution des contrats des organismes municipaux, L.Q. 2010, c. 1, aa. 45-53.

Loi sur les sociétés de transport en commun, L.R.Q., c. **S-30.01**, aa. 92.1-92.4, 99, 103, 103.1, 103.2, 104, 108.2, 262.

Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant principalement le processus d'attribution des contrats des organismes municipaux, L.Q. 2010, c. 1, aa. 54, 56-59, 60 (partie), 61.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, elles ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Québec

Règlement d'application de la Loi sur l'assurance-dépôts, [R.R.Q., c. **A-26**, r. 1.1], a. 15.

Règlement modifiant le Règlement d'application de la Loi sur l'assurance-dépôts, A.M. 2010-05 du 19-02-10, (2010) 142 G.O. 2, 876, a. 1.

Règlement sur les frais de remorquage et de garde des véhicules routiers saisis, [R.R.Q., c. **C-24.2**, r. 0.1.7], aa. 1, 3.

Avis d'indexation, Avis, (2010) 142 G.O. 1, 192.

Règlement sur le rapport d'accident, [R.R.Q., c. C-24.2, r. 4.02.1], aa. 1, 2, ann. I, II.

Règlement modifiant le Règlement sur le rapport d'accident, D. 120-2010 du 17-02-10, (2010) 142 G.O. 2, 867, aa. 1-4.

Règlement sur les espèces floristiques

menacées ou vulnérables et leurs habitats, [R.R.Q., c. **E-12.01**, r. 0.4], aa. 2, 3.

Règlement modifiant le Règlement sur les espèces floristiques menacées ou vulnérables et leurs habitats, D. 104-2010 du 17-02-10, (2010) 142 G.O. 2, 863, aa. 1, 2.

Arrêté ministériel concernant la publication d'une liste d'espèces de la flore vasculaire menacées ou vulnérables susceptibles d'être ainsi désignées et concernant la publication d'une liste des espèces de la faune menacées ou vulnérables susceptibles d'être ainsi désignées, [R.R.Q., c. E-12.01, r. 1], annexe.

Arrêté ministériel concernant la détermination d'une liste d'espèces de la faune menacées ou vulnérables susceptibles d'être ainsi désignées, A.M. 2010-007 du 14-01-10, (2010) 142 G.O. 2, 870.

Règlement sur les contributions des producteurs de fraises et de framboises à l'Association des producteurs de fraises et framboises du Québec, [R.R.Q., c. **M-35.1**, Décision de 2009, (2009) 141 G.O. 1, 429], aa. 1, 2.

Avis d'indexation, Avis, (2010) 142 G.O. 1, 195.

Règlement sur la production et la mise en marché du poulet, [R.R.Q., c. M-35.1, r. 362], a. 58.4.

Règlement modifiant le Règlement sur la production et la mise en marché du poulet, Décision 9341 du 16-01-10, (2010) 142 G.O. 2, 887, a. 1.

Règlement sur les conditions de location des logements à loyer modique, [R.R.Q., c. **S-8**, r. 1.3.1], aa. 6, 8, 10-12, ann. 1.

Avis d'indexation, Avis, (2010) 142 G.O. 1, 194.

Règlement sur les boissons alcooliques composées de bière, [R.R.Q., c. **S-13**, D. 105-2010 du 17-02-10, (2010) 142 G.O. 2, 865], nouveau.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ils ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Canada

Aucune modification cette semaine.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, elles ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'*Infobase* *Règlements du Canada*

Loi sur les offices des produits agricoles, L.R.C. 1985, ch. **F-4**.

Règlement canadien sur le contingentement de la commercialisation du dindon (1990), DORS/90-231, annexe.

Règlement modifiant le Règlement canadien sur le contingentement de la commercialisation du dindon (1990), DORS/2010-30 du 19-02-10, (2010) 144 *Gaz. Can. II*, 235, a. 1.

Loi sur les aliments et drogues, L.R.C. 1985, ch. **F-27**.

Règlement sur les aliments et drogues, C.R.C., ch. 870, ann. F.

Règlement modifiant le Règlement sur les aliments et drogues (1594 — annexe F), DORS/2009-305 du 19-11-09, (2009) 143 *Gaz. Can. II*, 2247, a. 1.

Loi sur la radiocommunication, L.R.C. 1985, ch. **R-2**.

Décret d'exemption de l'application de la Loi sur la radiocommunication (paragraphe 4(1) et alinéa 9(1)b) — sécurité et relations internationales, n° 2010-1, DORS/2010-29 du 11-02-10, (2010) 144 *Gaz. Can. II*, 232, nouveau.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ils ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.